

D2026-073

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, LEHOURS Catherine, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : VIAL Louis

Procurations : BEDEL Benoît à FRANCK Hugo

PUYFAGES Adrien à MERCIER Sophie

BIGOURET-DENAES Christine à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 3 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme Clémence POINAS-FREYDEFONT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Convention avec l'Etablissement Public Local Royat ThermoTonic – Opération de découverte du patrimoine thermal pour les résidents de plus de 60 ans

La commune de Royat souhaite promouvoir son patrimoine thermal auprès de ses résidents, notamment les personnes âgées de plus de 60 ans, dans un objectif de cohésion sociale, de santé publique et de valorisation du territoire ;

Considérant que l'EPL Royat ThermoTonic, établissement public local doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est compétent pour organiser des soins thermaux ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public non marchande, sans concurrence avec le secteur privé ;

Considérant que le financement de cette opération sera assuré par une dotation spécifique inscrite au budget communal ;

D2026-073

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le principe de la mise en place d'une opération de découverte du patrimoine thermal à destination des résidents de Royat âgés de plus de 60 ans, organisée par l'EPL Royat ThermoTonic.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention avec l'EPL Royat ThermoTonic pour encadrer cette opération, selon les modalités suivantes :**
 - **Public cible : Résidents de Royat de plus de 60 ans (justificatif de domicile et de pièce d'identité requis) soit potentiellement 1 472 personnes.**
 - **Prestations : nombre et type de soins thermaux : ex : 3 séances de soins thermaux par bénéficiaire facturée au prix de 33 € HT par personne reçue**
 - **Période : Du 7 septembre 2026 au 14 novembre 2026 (maximum)**
 - **Financement : Prise en charge intégrale par la commune, dans la limite d'un plafond 12 000 € (inscrit au budget communal à l'article 611)**
 - **Modalités pratiques : Inscription préalable en mairie, dans la limite des places disponibles.**
- **DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Clémence POINAS-FREYDEFONT,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, belonging to Clémence Poinas-Freydefont, is written over the text of her name and title.